

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 18 H 30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- 1- 5ème tranche de travaux : aménagement du centre bourg « Le Fort de la Motte »
- 2- Vente parcelle du lotissement du Moulin Ferrare
- 3- Vente terrain aux Etablissements MICARD
- 4- Bâtiments
- 5- Syndicat d'eau de Gouzon
- 6- Zone Industrielle
- 7- La Poste (service courrier)
- 8- Achat aspirateur à feuilles
- 9- Travaux rue de la Couture
- 10- Subvention à l'association des « Petits Bouchons »
- 11- Divers

Présents : MM : BESSON, GIRAUD, GORSSE, NORE, TOURAND, SAINTIGNY, STEINER, MMES : BOUCHARD, BOUSSAGEON, CREUZON, DUSSAT, PIERRON, ROUSSILLAT.

Absente et excusée : Mme GAUSSE qui a donné pouvoir à Mme CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du 3 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.

1- Aménagement du centre bourg « Fort de la Motte » :

La Région Aquitaine accepte d'inscrire la commune de Chambon dans le cadre du plan d'action du contrat de Développement et de Transition qui débutera en 2023.

Une assistance à maître d'ouvrage est nécessaire pour lancer le projet : la commune peut recruter un cabinet d'études extérieur ou contractualiser avec l'Agence d'attractivité du Département qui propose deux tranches : une tranche d'aide à la décision et une tranche optionnelle, (phase travaux).

Le Conseil Municipal choisit de contractualiser avec l'Agence d'attractivité du Département à la majorité et une abstention pour la 1^{ère} tranche (coût : 5000 €).

2- Vente parcelle du lotissement Moulin Ferrare :

Une famille est intéressée par la parcelle n° 8 du lotissement en aménageant le hangar en maison d'habitation. Des questions demeurent sur les conditions d'accès à la parcelle et les obligations liées à la servitude du bassin de rétention d'eau .

Une agence immobilière a estimé le hangar à 6 000 €.

Madame le Maire et des élus rencontreront les éventuels acquéreurs.

3- Vente terrain à l'entreprise MICARD :

Lors d'une séance de travail, le gérant, Mr Perrot, est venu expliquer que l'entreprise MICARD a besoin de terrain supplémentaire pour exposer du matériel et que, dans le cas d'une vente de l'entreprise, cet agrandissement serait nécessaire.

Après discussion, Madame Le Maire soumet les votes à bulletin secret.

Questions :

1^{ère} question : « Est-ce qu'on vend une partie de la parcelle 161 à l'entreprise MICARD ? »

12 oui, 2 non.

2^{ème} question : « Accepte-t-on de vendre 40 ou 50 mètres linéaires à l'entreprise ? » :

40 ml = 6 voix, 50 ml = 7 voix et 1 voix pour 80 ml.

3^{ème} question : Le gérant a proposé le prix de 5 € le m². « Accepte-t-on de vendre le terrain à ce tarif ? » : 10 oui, 2 non, 2 blancs.

Le terrain, qui est dans le domaine public inaliénable de la commune devra être déclassé et désaffecté pour entrer dans le domaine privé de la commune et permettre ainsi la vente.

4- Bâtiments :

➤ **Presbytère** : l'achat de ce bâtiment est en cours. Madame le Maire demande de réfléchir à l'usage que l'on va lui donner.

➤ **Atelier municipal** : M. Didier GIRAUD a assisté, avec les employés municipaux, au déménagement de la société Europ Voyages. Des matériaux, équipements et du mobilier restent à la disposition de la commune. Deux associations se sont manifestées pour utiliser les algécos : l'association sportive J.S.C. pour aménager un vestiaire pour les enfants très nombreux de l'école de foot et l'A.C.C.A. pour créer une salle de découpe du gibier. Dossier en attente.

➤ **Maison « LEGER »**, située 23, Grande rue du Faubourg Saint Martial : le dossier administratif et des devis sont en cours pour une éventuelle démolition des deux maisons ; il sera très difficile de dissocier les deux.

➤ **Maison « TILBURY »** située 30, Grande rue du Faubourg Saint Martial : le curateur nous propose la vente de cette maison pour 1€.

➤ **Maison « RAPPERPORT »** située 21, rue Taillandier : l'arrêté de bien sans maître a été affiché sur la maison le 15 novembre 2022. Deux entreprises ont fourni des devis de réparation de la toiture. Des devis pour une démolition sont en cours. D'après les entrepreneurs spécialisés dans la démolition, cette maison sera très difficile à démolir, étant encadrée entre des maisons privées.

Les élus préfèrent attendre les devis de démolition pour prendre une décision.

La SCI, propriétaire d'une maison voisine, a donné son autorisation pour que les employés communaux retirent les pierres qui menacent de tomber dans leur cour.

➤ **Salle des associations** : l'entreprise French'Rénov a établi un devis de réparation de la toiture côté nord : 15 502 € HT. En attendant la rénovation complète future, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

5- Syndicat d'eau :

Trois arrêtés préfectoraux ont été reçus :

➤ Dissolution du syndicat SIAEP Evaux- Chambon- Budelière au 31 décembre 2022.

➤ Rapprochement entre le syndicat de Boussac et celui de Gouzon

➤ Constitution du nouveau syndicat qui intégrera les communes d'Evau, Budelière et Chambon.

Dans le cadre de la dissolution du SIAEP, l'actif et le passif seront redistribués selon la répartition suivante : Budelière : 22,22%, Chambon : 30,02% ; Evaux : 47,76%.

Deux délégués titulaires et deux suppléants doivent être nommés pour représenter la commune au sein du nouveau syndicat. Madame le Maire pense que les délégués actuels du SIAEP, Didier GIRAUD et Claude TOURAND, sont les plus compétents pour défendre les chambonnais grâce à leur bonne connaissance des réseaux et des problématiques liées à l'eau potable.

Ayant refusé d'être délégués du nouveau syndicat, Mme Cécile CREUZON et M. Nicolas BESSON sont élus titulaires et Mme Muriel BOUCHARD et M. Olivier NORE sont élus suppléants.

6- Zone Industrielle :

Madame le Maire résume le dossier du contentieux avec l'entreprise Auvergne Comm'unique.

L'atelier Auvergne Comm'unique conteste les travaux effectués pour l'assainissement du terrain. Une procédure est en cours. L'assurance de la commune a été sollicitée dans le cadre de la responsabilité civile. Une expertise aura lieu le 20 décembre 2022.

7- La Poste :

En 2025, en raison de la chute du volume des lettres et de l'accroissement des paquets à distribuer, les services du courrier seront rassemblés sur une plateforme à Gouzon pour les communes d'Evau, Boussac,

Chambon et Chénérailles. Le transfert ne concerne pas la Banque Postale ni France Services.

8- Aspirateur à feuilles :

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un aspirateur à feuilles qui serait attelé derrière le camion. Une commission est constituée pour étudier ce dossier : Didier GIRAUD, Olivier NORE, Claude TOURAND, Claude STEINER, Serge SAINTIGNY.

9- Travaux rue de la Couture :

Une nouvelle propriétaire a interpellé la commune parce qu'elle ne peut pas rentrer sa voiture dans son garage. Lors des travaux de rénovation de cette rue en 2017, les propriétaires n'avaient pas l'utilité de l'accès au garage. Madame le Maire a contacté Mairie Conseils pour connaître les obligations de la commune. Dans un souci d'équité et de non rupture d'égalité devant les charges publiques et sans courir des précédents propriétaires, la commune est dans l'obligation d'effectuer les travaux. Deux entreprises ont été sollicitées : l'entreprise de serrurerie n'a pas répondu et l'entreprise Eurovia a établi un devis de 2264 € HT. La propriétaire propose de participer à hauteur de 400 €.

Question : « Est-ce qu'on fait les travaux d'accès au garage ? »

Vote à bulletin secret : 3 non, 9 oui, 1 abstention et 1 blanc.

10- Subvention à l'association des Petits Bouchons :

Un nouveau bureau a été constitué. L'association n'a perçu aucune subvention les deux années précédentes. L'association souhaite acheter des gobelets réutilisables ainsi que des sacs en tissu pour les travaux des enfants. Deux devis ont été fournis pour un montant total de 879 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie la somme de 900 € à l'association des Petits Bouchons.

11- Divers :

➤ Madame le Maire fait le point sur les employés communaux et indique que le contrat de M. PAGET de l'ATESAT est prolongé.

➤ Débardage à Courbanges : les travaux sont arrêtés, l'entreprise ne s'est pas présentée à l'état des lieux.

➤ SIVOM : la dissolution est programmée le 31 décembre 2022 ; le Président, un Vice-Président et la secrétaire géreront les comptes et effectueront les dernières démarches. La vente du matériel et des biens immobiliers devrait permettre de combler une partie du déficit mais les communes seront sollicitées pour équilibrer le budget 2022.

➤ Pétaque : l'association a fait faire des devis pour remettre en état le bâtiment du boulodrome qui lui appartient. La commune pourrait payer les fournitures et l'association s'occuperait des travaux. La commission rencontrera le trésorier de l'association pour donner suite à ces propositions.

➤ ERASMUS : le projet d'échange entre l'école élémentaire, le collège et des écoles en Italie et en Roumanie est acté (pas de participation financière car financement complet par des fonds européens). Des élus vont aider la Directrice à mener ce projet : Cécile CREUZON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON.

➤ Repas des aînés : il est fixé au 21 janvier 2023. Les trois restaurateurs de Chambon seront sollicités, des bons d'achat seront remis aux personnes qui ne participeront pas au repas.

➤ Bilan du marché de Noël : très satisfaisant autant pour les commerçants que pour les organisateurs.

➤ Des croix, l'une au croisement de la route de Viersat et du Petit Lut et l'autre dite de Taraba à l'entrée de Léraget ont été abîmées par le temps et sont en cours de réfection. Merci à M. René BAILLOT qui s'occupe de leur remise en état.

➤ Les jeux du square seront installés 3ème semaine de janvier 2023.

➤ Rue de la Couture : des riverains souhaitent l'installation de ralentisseurs. Dossier en attente.

➤ Route de Lépaud : une réunion est programmée le 20 janvier 2023 avec le Département et le SDEC.

➤ Carte Communale : 1^{ère} réunion le 17 janvier 2023

➤ Pigeons à l'église : le Président de l'ACCA s'en occupe.

➤ Les chargés de mission du programme Petites Villes de Demain rencontreront les élus le 5 janvier 2023 à 10H pour préparer le prochain atelier qui aura lieu le 18 janvier 2023 à 18H30 salle des associations.

➤ Téléthon : merci aux commerçants qui ont participé à cette manifestation et qui ont été très généreux (fourniture de lots pour la tombola).

La séance est levée à 21H45.